

# ADMISSION

Suite aux auditions, le CRR communique au rectorat une liste donnant un avis favorable ou non pour l'entrée en S2TMD. Les résultats positifs définitifs dépendent de deux décisions relevant de l'Education Nationale : l'avis d'orientation et ensuite l'avis d'affectation qui appartient au Directeur Académique.

Une commission constituée par la DSDEN examine les candidatures en prenant en compte les résultats des auditions, le parcours scolaire antérieur de l'élève et les places disponibles au lycée.

L'article R.362-2 du code de l'éducation précise l'obligation pour les élèves danseurs de présenter, à chaque rentrée scolaire, un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à l'enseignement qui doit leur être dispensé.



## Comment s'informer ?

Consultez le calendrier des périodes d'inscription et d'audition d'entrée sur le site internet du Conservatoire, en flashant ce QR-code :



Sur le site du lycée :  
<https://du-bellay.paysdelaloire.e-lyco.fr>

# ENSEIGNEMENTS PROPOSÉS AU CONSERVATOIRE

## Musique

Bois flûte à bec, flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, basson

Cuivres trompette, cor, trombone, tuba

Cordes violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare, harpe, viole de gambe

Claviers piano, orgue, clavecin, percussions

Chant lyrique

Jazz

**Danse** : classique / jazz / contemporain

## Conservatoire à Rayonnement Régional Musique - Danse - Théâtre

Directeur : Christophe MILLET  
Directeur adjoint : Bruno CHIRON

Esplanade Henri Dutilleux - 49100 Angers  
Tél. : 02 41 24 14 50 - [scolarite.crr@ville.angers.fr](mailto:scolarite.crr@ville.angers.fr)  
<http://angers.fr/crr>

**Lycée Joachim du Bellay**  
Proviseur : Dominique LE PORS  
Proviseure adjointe : Anne-Laure GIRAULT

1 avenue Marie Talet - 49105 ANGERS CEDEX  
Tél. : 02 41 43 64 12 - [ce.0490002L@ac-nantes.fr](mailto:ce.0490002L@ac-nantes.fr)

Suivez l'actualité du conservatoire sur les réseaux sociaux

 [Angers.conservatoire](https://www.facebook.com/angers.conservatoire)

 [@CRR\\_Angers](https://twitter.com/CRR_Angers)



# S2TMD

FILIÈRE DU BACCALURÉAT TECHNOLOGIQUE  
TECHNIQUE DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE

**AU CONSERVATOIRE**  
AVEC

**LE LYCÉE JOACHIM DU BELLAY**  
INSPECTION ACADÉMIQUE DES PAYS-DE-LA-LOIRE



Avec le soutien de l'Etat, Préfecture de la Région Pays de la Loire - DRAC

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  
**anjou**



**ANGERS VILLE**  
CULTURELLE  


# PRÉSENTATION

## Projet

La filière S2TMD (Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse) est un dispositif créé dans le cadre d'un partenariat entre le conservatoire et l'Education Nationale, et mis en place au sein du lycée Joachim du Bellay. Cette filière a pour objet d'accompagner jusqu'au baccalauréat des élèves qui souhaitent poursuivre une pratique artistique soutenue dans les spécialités musique ou danse, et qui souhaitent s'orienter après le BAC vers les métiers du spectacle vivant. Les orientations possibles sont larges dans les domaines artistiques, culturels ou administratifs.

Un élève qui souhaite intégrer la filière S2TMD doit au préalable être reçu à l'audition d'entrée en horaires aménagés du conservatoire.

La motivation, l'engagement et la rigueur sont indispensables aux élèves musiciens et danseurs qui souhaitent consacrer beaucoup de temps à leur passion et la valoriser dans leur parcours lycéen.

En classe de seconde, l'élève doit demander l'enseignement optionnel Culture et Pratique de la Musique ou de la Danse CPMD qui conduit naturellement à l'entrée en cycle terminal S2TMD. Dès la classe de seconde, des horaires aménagés sont mis en place pour une articulation des enseignements au conservatoire et au lycée Du Bellay. Il n'est pas obligatoire d'avoir suivi cet enseignement optionnel de seconde pour accéder au cycle terminal.

## Contenu

### MUSIQUE :

- Cours individuel d'instrument
- Pratique collective
- Culture musicale
- Musique de chambre
- Formation musicale
- Ecriture analyse
- Temps de travail personnel pour la pratique instrumentale nécessaire
- Prestations publiques et sorties pédagogiques
- Master-class avec des intervenants du milieu professionnel

### DANSE :

- Discipline dominante en danse classique, contemporaine ou jazz
- Discipline complémentaire en danse classique ou contemporaine
- Cours de culture chorégraphique
- Cours d'anatomie
- Prestations publiques et sorties pédagogiques
- Master-class avec des intervenants du milieu professionnel

# ORGANISATION PRATIQUE

Le fonctionnement (*procédures de recrutement, organisation pratique et pédagogique, volumes horaires des enseignements...*) s'effectue conformément aux textes officiels qui le régissent.

## Mise en oeuvre

- Emploi du temps aménagé pour suivre un enseignement musical ou chorégraphique densifié, théorique et pratique important.
- Organisation des cours articulée entre les deux établissements du lundi au vendredi.
- Temps scolaire libéré mis à profit pour suivre les cours spécifiques, mais aussi pour permettre à l'élève de fournir un travail personnel.
- Programmes scolaires identiques à celui des classes traditionnelles de niveau équivalent.
- En Seconde, les enseignements scolaires et matières générales sont les mêmes dans toutes les séries.
- En Première, il y a trois enseignements de spécialités.
- En Terminale, il y a deux enseignements de spécialités.

## Internat

Le lycée Joachim du Bellay dispose d'un internat accessible sur demande aux élèves admis dans la filière S2TMD dont la résidence principale est éloignée d'Angers. Les élèves internes devront pouvoir justifier d'un hébergement possible au sein d'une famille d'accueil à Angers en cas de nécessité.

## Coût de la formation

- L'entrée en S2TMD implique de s'inscrire au conservatoire avec le versement de droits d'inscription.
- La filière S2TMD du lycée Joachim du Bellay est accessible sans critère géographique.

## Bourses (sous conditions de ressources...)

- De l'Education Nationale. Dossier à constituer dans le collège d'origine.
- De la DRAC, pour les élèves de Cycle Spécialisé.

# CANDIDATURE - ENTRÉE

L'admissibilité se fait sur audition d'entrée au conservatoire.

L'admission et l'affectation sont placées sous l'autorité de l'inspection académique.

L'inscription s'effectue en ligne sur le site du conservatoire [www.angers.fr/CRR](http://www.angers.fr/CRR). Vous devrez y joindre une liste de documents en format PDF, indispensables à la validation du dossier.

## Toute inscription incomplète ne pourra être acceptée.

Afin d'assurer une homogénéité des groupes, l'élève musicien ou danseur ne pourra être débutant dans sa discipline.

## Modalités d'entrée pour le conservatoire

Pour musiciens et danseurs : audition et entretien.

Une attention particulière sera portée aux motivations et au projet artistique des élèves en lien avec le projet d'établissement du conservatoire. Il sera également tenu compte du parcours antérieur (pratiques collectives, différents enseignements...)

